

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre à 20 heures en mairie - salle du conseil

Etaient présents : Alain WOIRGNY, Maire,
Mmes Manon BREDELET, Béatrix LETOFFE, Emmanuelle MOREL, Sandrine PARMENTIER, Bénédicte PETITJEAN
Mrs Pascal ALBISER, Jean-Claude CLEMENT, Gilles DEMONDION, Arnaud LOUIS, Éric MELLOUKI, Richard MICHEL, Jérôme OLIOT, Jean-Luc XEMAIRE

Absents excusés : Maryse CAEL

Procurations : Maryse CAEL à Alain WOIRGNY

Secrétaire de séance : Gilles DEMONDION

1) Procédure d'expulsion d'un locataire

Monsieur le Maire expose,

Monsieur Hervé CLEMENT a signé un bail de location le 30 avril 2009 pour un logement situé 18 rue du Colonel Bertin.

Il a depuis 2015 plusieurs problèmes de paiement du loyer, certains ont été payés.

En date du 1^{er} octobre 2020, Monsieur CLEMENT s'est engagé par écrit à payer l'arriéré de ses dettes suivant un échéancier tout en assurant également le paiement mensuel de son loyer.

La mise en place de l'échéancier par la trésorerie aurait dû intervenir à compter du 5 avril 2021 mais l'enregistrement informatique du prélèvement bancaire n'a été seulement effectif qu'à partir du 5 juillet 2021. Depuis la date du 5 juillet, l'engagement mensuel concernant le paiement de l'arriéré est honoré régulièrement par M Hervé CLEMENT mais depuis également début juillet 2021, M Hervé CLEMENT ne règle plus le paiement de son loyer comme il l'avait prévu dans sa lettre d'engagement.

A l'heure actuelle, sa dette à l'égard de la commune s'élève à 15423,69 €. Elle ne fera plus qu'augmenter.

Malgré les diverses relances, et les paiements peu nombreux, le montant est devenu beaucoup trop important pour que Monsieur CLEMENT puisse arriver à payer sa dette.

Monsieur le Maire propose, au vu de la situation, d'expulser le locataire.

Monsieur le Maire décrit la procédure, qui dure entre 6 et 8 mois voire plus :

- Sommatation du commandement de payer avec huissier et information en Préfecture,
- Assignation au tribunal pour demande d'expulsion,

.../...

- Signifier la décision du tribunal par huissier, avec information en Préfecture.

Le coût estimatif des honoraires avocat et huissier est d'environ 2000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire :

- à engager une procédure d'expulsion et de recouvrement d'impayés à l'encontre de Monsieur Hervé CLEMENT, locataire du logement communal situé 18 rue du Colonel Bertin à Docelles 88460,

- à missionner tous auxiliaires de justice, avocats ou huissiers et à transmettre tous les éléments au tribunal compétent,

- à engager une procédure de reprise sur abandon en cas de départ volontaire du locataire,

- à signer tout document relatif à ce dossier.

Fin du conseil à 20 h 30.